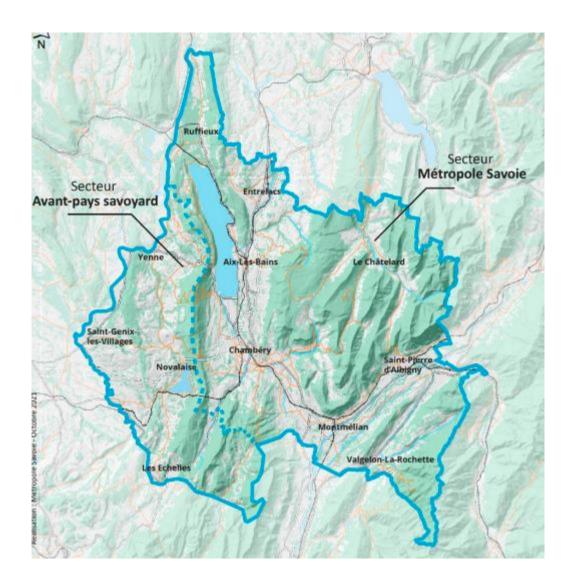
Chambéry/Aix-les-Bains: comment vous déplacez-vous? Ces données intéressent les élus!

MIS EN LIGNE LE 13/03/2022 À 15:00 PAR AUBANE LEMAIRE

Depuis le 1er mars, une enquête mobilité est en cours sur les territoires Métropole Savoie et Avant-pays savoyard. À travers cette enquête, les collectivités veulent mieux connaître les déplacements des habitants pour adapter les politiques de mobilité en conséquence.

La VRU de Chambéry est notamment visée dans l'étude, mais aussi les autres modes de déplacements : bus, vélo, train...





lus d'1,5 millions de déplacements ont lieu chaque jour sur les

territoires de Métropole Savoie et de l'Avant-pays savoyard. Un chiffre colossal et un constat des collectivités : il faut mieux réfléchir et faire évoluer les modes de transports. C'est le but de l'enquête mobilité EMC2 lancée sur les deux territoires jusqu'au 7 mai 2022. « Nous voulons mieux connaître les pratiques des habitants et leurs besoins de déplacements pour nous aider à élaborer les politiques de mobilité », précise Jean-Claude Montblanc, président du Syndicat mixte Métropole Savoie. On fait le point sur le déroulement de cette enquête.

Pourquoi réaliser cette enquête aujourd'hui?

Car la dernière en date a été réalisée en 2005. Les données sont donc bien dépassées, surtout avec les changements importants qui ont encore eu lieu ces derniers mois. « Le Covid a permis de tester le télétravail, donc on attend peut-être une évolution des pratiques de déplacements sur le long terme », ajoute Jean-Claude Montblanc. Pour autant, le lancement de l'étude avait justement été décalé en attendant un retour quasi à la normale des mesures sanitaires dans les bureaux, pour ne pas fausser les résultats.

LIRE AUSSI <u>Le Covid provoque le report de l'enquête mobilité sur le</u> territoire

L'enquête permettra d'ajuster les politiques publiques en matière de mobilité pour rendre les transports en commun plus accessibles, les décarboner, améliorer les itinéraires cyclables ou même les routes.

Qui peut y participer ?

La liste des ménages participant à l'enquête a déjà été établie et ceuxci ont été contactés par courrier. Au total, 4 520 personnes de 5 ans et plus seront interrogées, et les sondeurs invitent les habitants « à répondre à cette enquête d'intérêt général ». Dans les milieux urbains, cette étude sera réalisée en face-à-face ou au téléphone ; dans les milieux ruraux, seul le téléphone sera utilisé. Tous les profils seront représentés : seul, en couple, actif, en recherche d'emploi, retraité...

Quels déplacements sont analysés ?

Tous. Du trajet domicile-travail à celui pour aller chercher ses enfants à l'école ou aller acheter du pain. L'enquête sera divisée en trois parties. « Le cœur de l'enquête concerne les déplacements d'un jour moyen de la semaine, précise Emmanuelle Blanchet, la directrice de Métropole Savoie. Ensuite, on interrogera par téléphone un peu plus de 1000 personnes de 15 ans et plus sur leurs déplacements du week-end. Enfin, on aura un questionnaire internet sur d'autres sujets liés à la mobilité comme le télétravail, l'utilisation des aires de covoiturages, la fréquentation de sites naturels de loisirs, les habitudes d'achats sur des sites de e-commerce... »

Les données recueillies sont ensuite anonymisées et les premiers résultats seront annoncés en janvier-février 2023. Pour le rapport complet, rendez-vous ensuite au deuxième trimestre 2023.

Le financement

Les différents partenaires participent tous au financement de l'enquête. Voici leur répartition :

- État : 20 % (88 560 euros TTC)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 % (44 280 euros TTC)
- Département de la Savoie : 20 % (88 560 euros TTC)
- Syndicat mixte Métropole Savoie : 36,134 % (160 000 euros TTC)
- Grand Lac : 2,540 % (11 249 euros TTC)
- Grand Chambéry: 4,549 % (20 142 euros TTC)
- Communauté de communes Cœur de Savoie : 1,243 % (5 505 euros TTC)
- Syndicat mixte de l'avant-pays savoyard : 5,534 % (24 505 euros TTC)

Pour un total de 442 800 euros TTC.

« Il faut que les ménages se sentent concernés par l'enquête »



Les représentants des différentes collectivités, autour de Jean-Claude Montblanc, président du Syndicat mixte Métropole Savoie.

L'enquête mobilité est assurée par <u>le prestataire TEST</u>, un bureau d'études et institut de sondage spécialisé dans les enquêtes sur la mobilité. Pour la partie téléphonique de l'étude, c'est <u>sa filiale</u> <u>EdField</u> qui prendra le relais. 105 ménages seront enquêtés chaque semaine en face-à-face, ce qui nécessite un nombre d'enquêteurs conséquent. « *On recrute encore des enquêteurs sur le territoire* », précise Pierre-Frédéric Bonnet, le responsable département études mobilité-déplacements chez TEST. Avant la collecte, des repérages ont été effectués par ces enquêteurs chez les ménages sélectionnés.

Aujourd'hui lancée, l'enquête EMC2 « est d'intérêt général, mais n'est pas obligatoire ». « On veut motiver les gens à répondre : il faut qu'ils se sentent concernés car cela permettra d'améliorer les politiques publiques par la suite. Il n'y a aucune visée commerciale, on ne veut rien leur vendre. »

L'enquête sera supervisée et contrôlée par le Cerema, un établissement public qui accompagne l'État et les collectivités pour l'élaboration et le déploiement des politiques publiques dans les transports. C'est cet organisme qui a développé la méthodologie à suivre dans l'enquête mobilité. Le Cerema va réaliser des contrôles auprès du bureau d'études TEST chaque semaine, jusqu'à diffusion des premiers résultats, pour s'assurer de la qualité des données recueillies et que la méthodologie est bien respectée.